Décision 00-D-53 du 18 janvier 2001

relative à des pratiques relevées dans les marchés des travaux de revêtement de sols et de peinture dans le Finistère

Posted on: 08 février 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Non-lieu partiel Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Rumayor, Périou et Kerdreux-Garlatti

Lire

le texte intégral de la décision
68.72 Ko